



Stratégies d'approvisionnement en eau potable dans l'agglomération d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Drinking water supply strategies in Abidjan agglomeration (Ivory Coast)

Abou DIABAGATE⁽¹⁾, Ghislaine Honorée KONAN⁽²⁾ & Atta KOFFI⁽³⁾

Abstract: This article raises the problem of the lack of knowledge of the drinking water supply strategies of the Ivorian populations in general and in turn of the Abidjanese populations. The objective is to make known these strategies of the Abidjanese populations. To achieve this objective, the methodology was based on the triptych documentary / interview / survey by questionnaire. Documentary research consisted of identifying and circumscribing the contours of the subject in order to understand it better. Then, the interviews with the water sector stakeholders in Côte d'Ivoire gave us an accurate idea of the level of involvement and responsibility of these actors in the supply of drinking water to the city of Ivory Coast. 'Abidjan. Finally, based on the reasoned choice method and the use of a statistical equation, 555 households were surveyed in four communes (Abobo, Yopougon, Marcory and Cocody). The results of our analyzes show that notwithstanding all the actions undertaken by the State of Ivory Coast, SODECI and ONEP for the supply of drinking water, the city of Abidjan suffers from a water scarcity deficit Drinking water. This will lead people to develop clean water supply strategies to themselves. Unfortunately, these strategies, which don't solve the drinking water deficit, are mostly illegal, costly and expose populations to health risks.

Key words: Ivory Coast, Abidjan, Strategies, Supply, Drinking water

Résumé : Le présent article pose le problème de l'adoption des stratégies d'approvisionnement en eau potable des ivoiriens en général et en particulier des abidjanais. L'objectif de l'étude est d'apprécier ces stratégies devant le déficit d'eau dans la ville. Pour atteindre cet objectif, la méthodologie s'est appuyée sur le triptyque recherche documentaire, entretien, enquête par questionnaire. La recherche documentaire a consisté à circonscrire les contours du sujet pour mieux l'appréhender. Ensuite, les entretiens réalisés avec les acteurs du secteur de l'eau en Côte d'Ivoire ont permis de recueillir des informations sur leur niveau d'implication et de responsabilité dans l'approvisionnement de la ville d'Abidjan. Enfin, en s'appuyant sur la méthode de choix raisonnée et sur l'utilisation d'une équation statistique, nous avons enquêté 555 ménages répartis dans quatre communes (Abobo, Yopougon, Marcory et Cocody). Les résultats montrent que nonobstant toutes les actions entreprises par l'Etat ivoirien, la SODECI et l'ONEP pour l'approvisionnement en eau potable, Abidjan souffre d'un déficit criant d'eau potable. Cette situation va conduire les populations à développer des stratégies d'approvisionnement en eau propre à elles. Malheureusement, ces stratégies, qui ne résolvent pas le déficit, sont pour la plupart illégales, coûteuses et exposent les populations à des risques sanitaires.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Abidjan, Stratégies, Approvisionnement, Eau potable

⁽¹⁾ Laboratoire de Recherches Espace Système et Prospective (LARESP)
Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan
aboudiaba76@yahoo.fr

⁽²⁾ Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan
honoree_konan@yahoo.fr

⁽³⁾ Laboratoire de Recherche Espace Systèmes et Prospective (LARESP),
Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan
pr_attakoffi@yahoo.fr

INTRODUCTION

La question de l'accès à l'eau potable est un enjeu capital pour l'humanité toute entière au point que les instances internationales l'ont inscrite dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Pour l'ONU (2015), la pertinence de cet enjeu réside dans le fait que la proportion de personnes n'ayant pas accès de façon durable à une eau de boisson salubre est très élevée. En réalité, il y a 884 millions de personnes dans le monde qui n'ont pas accès à une eau potable de qualité. Environ deux millions de personnes, pour la plupart des jeunes enfants, meurent chaque année des suites de maladies causées par une eau impropre à la consommation (ONU, 2015).

L'Etat de Côte d'Ivoire a très tôt compris cette exigence en développant dès son indépendance une stratégie d'alimentation en eau potable qui a enregistré des résultats satisfaisants au fil des ans. Cette politique ponctuée par des réformes innovantes a permis selon les contextes, de structurer les besoins en trois sous-secteurs : l'hydraulique urbaine (HU), l'hydraulique villageoise (HV) et l'hydraulique villageoise améliorée (HVA). Pour KOUKOUNGON (2012), l'amélioration des conditions de vie des populations ivoiriennes est du ressort de l'Etat et passe par un meilleur accès aux services de base dont l'eau potable. Cette volonté étatique s'est traduite en action par la mise en œuvre du Programme National de l'Hydraulique Humaine (PNHH) dès 1973.

Cette politique, dès son avènement, s'est principalement axée sur la ville d'Abidjan et à ce jour, le constat reste le même. Cette volonté de l'Etat a donc favorisé la dotation de la ville en infrastructures et équipements d'eau potable modernes. A ce jour, elle compte 110 forages hydrauliques, 16 châteaux d'eau, 351 bornes fontaines, 17 usines de traitement d'eau potable (ONEP, 2015). En plus, elle dispose d'une société de distribution d'eau potable (SODECI) qui est une pièce maîtresse stratégique dans l'approvisionnement en eau, sans oublier l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et la Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau potable (DGAE) pour leur rôle de gestionnaire du patrimoine, de développement des infrastructures hydrauliques et de régulateur du secteur de l'eau en Côte d'Ivoire. Nonobstant tous les efforts consentis par les autorités étatiques, la ville d'Abidjan, face à son extension spatiale et la pression anthropique est confrontée à d'énormes déficits d'eau potable. Devant ce déficit en eau potable, les populations désemparées ont développé des stratégies d'approvisionnement. Cependant, ces stratégies indispensables pour ses populations se semblent pas être bien connues par de nombreux ivoiriens. Ainsi, le problème que pose cet article est l'adoption de ces stratégies par les populations ivoiriennes en général et en particulier par les populations abidjanaises. L'objectif assigné est donc d'apprécier ces stratégies d'approvisionnement en eau des abidjanais.

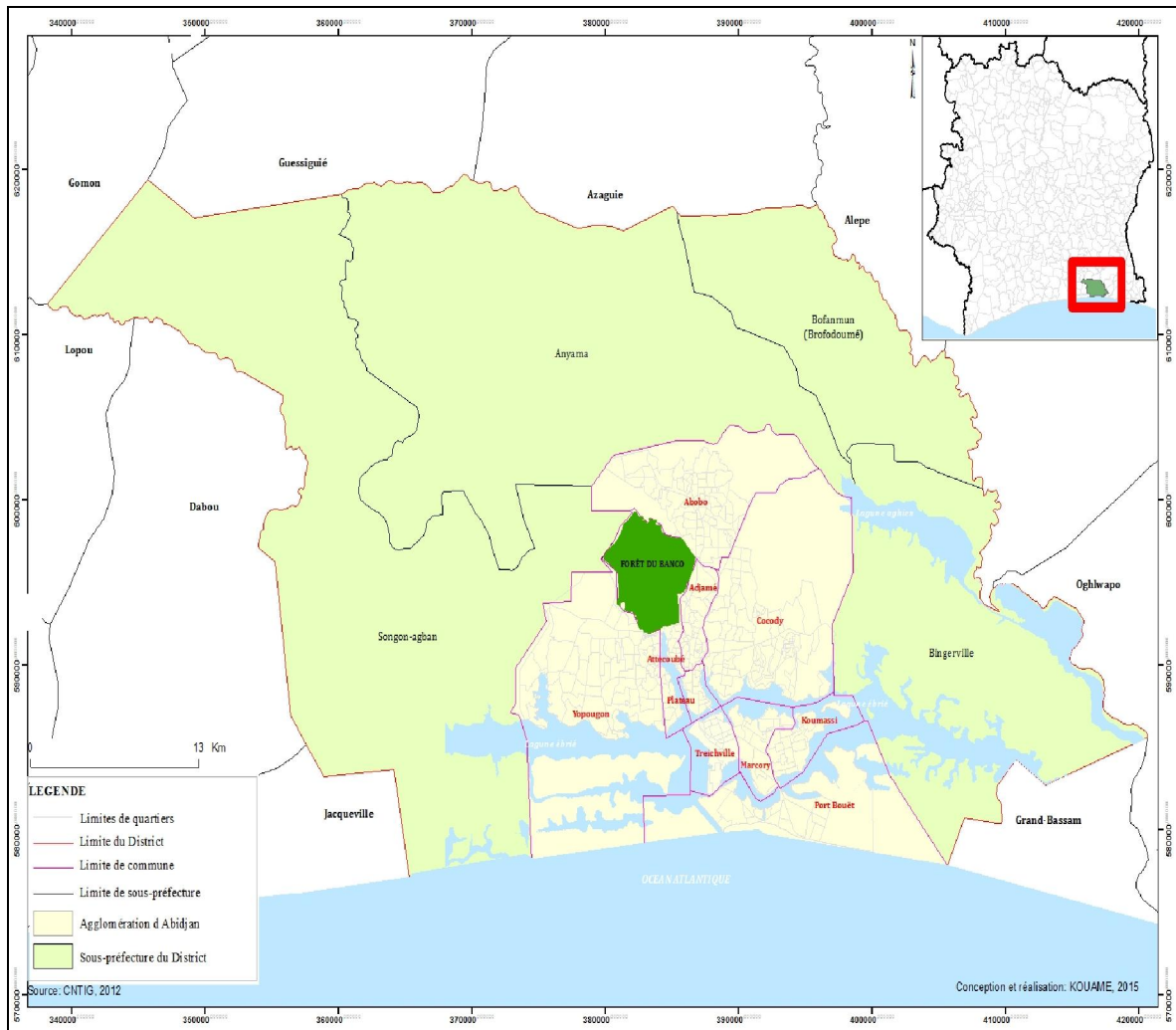
Pour atteindre cet objectif, plusieurs préoccupations sont soulevées à savoir : quel est le bilan des actions d'approvisionnement de l'Etat et de ses structures en charge de l'eau? Et quelles sont les stratégies développées par les populations abidjanaises?

DONNEES METHODOLOGIQUES

Présentation de la zone d'étude

Le nom Abidjan « *Min-tchan m'bidjan* »¹ que porte la ville est né d'un quiproquo. C'était à l'origine un petit village de pêcheurs Ebrié ou Tchaman qui a connu en un demi-siècle une croissance et un développement impressionnant se confondant avec l'histoire de l'expansion de la Côte d'Ivoire. Abidjan est une ville côtière du Sud de la Côte d'Ivoire, à environ 200 kilomètres du Ghana et 300 kilomètres du Libéria. Elle est limitée par les communes d'Anyama au nord, à l'Ouest par Songon, à l'Est par Bingerville et au Sud par le Golfe de Guinée comme le montre la figure 1. C'est la vitrine et le poumon économique du pays ; elle incarne la Côte d'Ivoire en miniature et se positionne comme un pôle sous régional de choix (DIABAGATE, 2012). La rapidité de la croissance est telle que la ville ne cesse de déborder de ses limites administratives entraînant une extension de la cité. De 3685 ha en 1965, sa superficie est passée à environ 60 000 ha de nos jours soit 422 km².

¹ « *Je viens de couper des feuilles* » en langue Ebrié, une ethnie du groupe Akan originaire du Sud de la Côte d'Ivoire.



Source : CNTIG 2012

Conception et réalisation, Kouamé Honorée, 2016

Figure 1 : Présentation de la zone d'étude

Méthodologie

La réalisation de ce travail s'est appuyée sur le triptyque recherche documentaire, entretien et enquête par questionnaire. La recherche documentaire a consisté à cerner et à circonscrire les contours du sujet et à mieux appréhender la problématique de l'eau potable en Côte d'Ivoire en général et particulièrement à Abidjan.

L'entretien s'est fait avec des acteurs majeurs du secteur hydraulique en Côte d'Ivoire. Il s'agit de la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI), de l'ONEP, de la Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH) et de la Direction de l'hydraulique urbaine (DHU). Le but de ces entretiens était de recueillir des informations sur leur niveau d'implication et de responsabilité dans l'approvisionnement en eau potable d'Abidjan. En outre, ces informations ont permis d'établir le bilan des activités de l'Etat ivoirien et des collectivités décentralisées en vue d'améliorer la fourniture d'eau potable.

Quant à l'enquête par questionnaire, elle s'est appuyée sur le choix des communes à enquêter et de l'échantillonnage. La ville d'Abidjan est divisée en dix communes aux caractéristiques et à l'histoire bien distinctes. Pour nos investigations, nous avons opté pour le choix raisonné sur quatre des dix communes que compte la ville d'Abidjan en tenant compte des points cardinaux et du découpage en zones de la SODECI comme l'indique le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des abonnés par direction commerciale

Directions régionales	Nombre d'abonnés	Agences SODECI
Abidjan Nord-Est	98 352	3
Abidjan Sud	76 006	4
Yopougon	134 065	4
Abobo	80 044	2
Total Abidjan	388 467	13

Source : SODECI, 2014

Ainsi, nous avons dégagé :

Au Sud ou Zone 1 : la commune de Marcory. Avec une population moyenne et en absence de château d'eau, il serait intéressant de voir comment le déficit d'approvisionnement en eau y est vécu.

Au Nord ou zone 4 : Abobo, la deuxième plus grande commune d'Abidjan en termes de population et de superficie dispose de plusieurs châteaux et pourtant le problème d'eau y est récurrent.

A l'Est ou zone 2 : Cocody, la commune résidentielle par excellence sensée bénéficier des services urbains de qualité n'est pas exempte des difficultés d'approvisionnement en eau potable; il est donc intéressant de l'étudier.

A l'Ouest ou zone 3 : Yopougon, la plus grande commune de la ville d'Abidjan où il y a eu récemment des travaux d'adduction d'eau potable.

Concernant l'échantillonnage, ne pouvant réaliser une enquête exhaustive, faute de moyens financiers, nous avons défini un échantillon de personnes à interroger. Trois facteurs déterminent la taille de l'échantillon pour une enquête faite dans la population : la prévalence estimative de la variable étudiée (l'accès à l'eau du réseau dans notre cas), le niveau de confiance et la marge d'erreur acceptable. La taille de l'échantillon est définie suivant l'équation statistique suivante:

$$N = \frac{T^2 \times P \times (1-P)}{M^2}$$

N= taille d'échantillon requise

T= niveau de confiance à 95 % (valeur type de 1,96)

P= proportion des ménages d'Abidjan ayant accès à l'eau potable (69 % selon l'ONEP 2016)

M= marge d'erreur à 3,85 % (valeur type de 0,0385).

$$N = \frac{1,96^2 \times 0,69 \times (1-0,69)}{0,0385^2}$$

$$N = 554,37 \text{ soit } 555$$

Ainsi, la taille de notre échantillon est de 555 ménages. Le total des ménages à enquêter dans chaque commune s'est fait proportionnellement à l'effectif des ménages et se présente comme suit dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Répartition des ménages à enquêter par commune

Communes	Nombre de ménages	Nombre de ménages enquêtés
Abobo	208683	195
Cocody	105180	98
Marcory	61006	57
Yopougon	219651	205
Total	594420	555

Source : inspiré des résultats du RGPH, 2014

BILAN DES ACTIONS DE L'ETAT ET DES SES STRUCTURES

Le bilan va s'articuler autour des actions menées par l'Etat, de la SODECI et de l'ONEP.

Les actions de l'état de Côte d'Ivoire

Ces dernières années, l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris des chantiers colossaux dans le domaine hydraulique en vue de résoudre la question du déficit d'eau potable. Ces chantiers de grande envergure se résument aux états généraux de l'eau potable tenu en 2009, au programme présidentiel d'urgence (PPU), au plan d'urgence gouvernemental hydraulique (PUGH) mis en place au lendemain de la crise postélectorale de 2010, à l'alimentation en eau potable à partir de la nappe phréatique de Bonoua et à la construction des châteaux d'eau dans la ville d'Abidjan.

Les états généraux de l'eau potable en Côte d'Ivoire

L'Etat de Côte d'Ivoire au travers de l'ONEP a organisé du 26 au 29 août 2009 à Yamoussoukro les Etats Généraux de l'Eau Potable (EGEP) afin de faire le diagnostic du secteur et de dégager des pistes de solutions. Ces assises ont réuni tous les acteurs du secteur de l'eau potable. Elles ont fait de nombreuses recommandations au titre de l'hydraulique urbaine dont les plus essentielles se résument à trois niveaux : *institutionnel et réglementaire, ressources et approvisionnement des populations et financement des investissements.*

Au niveau institutionnel, un plaidoyer a été fait auprès du gouvernement pour l'adoption des décrets d'application des lois portant code de l'eau et code de l'environnement ; à l'adoption de la matrice de responsabilités des principaux acteurs du secteur de l'eau potable dont l'application effective et efficace devra être sujette à l'adoption des textes réglementaires et à la redéfinition, par le gouvernement, du rôle des différents corps administratifs et le mode de fonctionnement des différentes structures de l'Etat impliquées dans le secteur de l'eau.

Au niveau des ressources en eau et de l'approvisionnement en eau potable des populations, il a été convenu de l'implication de l'ONEP dans l'approbation des plans d'urbanisme et de lotissements conformément au décret n° 68-528 du 07 novembre 1968 portant fixation de l'alimentation en eau potable; la mise en place d'un programme national de suivi de ressources en eau, actuellement, exploitées et des ressources alternatives, déjà, identifiées; l'élaboration d'un schéma directeur à long terme de mobilisation et de distribution de l'eau dans toutes les villes et la programmation de leur mise en œuvre ; La priorité accordée aux grands ouvrages de mobilisation des ressources en eau, de production et de transport destinés à l'alimentation en eau potable des populations de toutes les villes; l'adoption d'une politique nationale de renouvellement ou de réhabilitation des ouvrages et des réseaux ; la réalisation des infrastructures d'assainissement dans toutes les villes pour éviter la pollution des ressources en eau ; la sensibilisation des populations à l'usage des eaux pluviales pour réduire le gaspillage; la sensibilisation de la population et des collectivités territoriales, par l'ONEP, aux bonnes pratiques de l'usage de l'eau afin d'éviter le gaspillage de l'eau potable ; la communication des factures d'eau aux responsables de l'administration afin qu'ils s'imprègnent de leur niveau de consommation et engagent des actions visant à la réduction du gaspillage d'eau ; l'intégration des études d'impact environnemental aux projets d'hydraulique conformément au code de l'environnement ; l'élaboration et l'adoption des textes sur la répression de la fraude sur l'eau potable ; la facilitation de l'accès à l'eau potable aux populations démunies par le renforcement de la politique des branchements subventionnés et des bornes fontaines ; la densification des stations de mesures hydrométriques et météorologiques sur toute l'étendue du territoire et la diffusion du code de l'eau pour limiter le gaspillage en matière de l'eau potable.

Quant au niveau du financement et des investissements, il a été décidé de la prise du décret d'application du tarif de l'eau négocié pour la période 2008-2012; la mise en place d'un cadre de concertation de tous les acteurs impliqués pour l'apurement des arriérés de factures de consommation d'eau de l'Etat et la mise en place d'un mécanisme de paiement régulier des factures d'eau; la

déconcentration de la gestion des factures d'eau de l'Etat en prévoyant une ligne budgétaire pour chaque ministère qui sera responsable du suivi des consommations et du paiement des factures de ses différents services; le renforcement des actions de sensibilisation et la réalisation d'une étude approfondie pour dégager des solutions durables au gaspillage d'eau dans les structures de l'Etat ; la mise en place d'un mécanisme de suivi des recommandations d'audits réalisés tant pour la gestion des différents fonds que pour le secteur de l'eau potable ; la mise en œuvre à moyen terme d'un programme d'investissement sur la période 2012-2015 d'un montant de 440 milliards F.CFA pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui visent à réduire, de moitié, la proportion de la population ivoirienne n'ayant pas accès à l'eau potable; l'identification des projets éligibles au guichet de financement des bailleurs de fonds et des partenaires au développement (BAD, Fonds pour l'Environnement Mondial, etc.) ; l'invitation de la BAD à conduire en Côte d'Ivoire une mission d'identification de projets dans le secteur de l'eau potable ; la mise en place par l'Etat d'une parafiscalité sur d'autres secteurs (téléphonie mobile, filières agricoles, mines, tabac, etc.) pour mobiliser des financements additionnels ; l'exonération des droits de douane et de la TVA pour le matériel des branchements et les travaux du secteur ; le reversement de la TVA assise sur les factures d'eau dans un fonds dédié au secteur de l'eau potable ; l'extension du contrat d'affermage assainissement à l'ensemble du territoire national et adaptation de la tarification en conséquence.

La majorité de ces mesures ne sont pour l'heure qu'au stade de recommandations alors que d'autres ont été déjà exécutées. Cependant, avec l'avènement du PPU et PUIUR² au lendemain de la crise postélectorale, le secteur de l'eau a semblé avoir connu des améliorations notoires en Côte d'Ivoire et à Abidjan de façon particulière. Pour KOUKOUGNON (2012), il est capital d'institutionnaliser les Etats Généraux de l'Eau Potable et de s'assurer que les recommandations qui seront adoptées au cours de ces états vont faire objet d'une véritable politique nationale de l'eau potable à l'instar de la politique nationale de l'hydraulique humaine de 1973.

La création d'un observatoire de l'eau

Cette annonce a été faite par le Ministère des Infrastructures Economiques (MIE, 2014). Selon ledit ministère, la création d'un observatoire de l'eau permettra à l'Etat d'être à l'écoute des populations sur les problématiques de l'approvisionnement en eau potable grâce au concours financier de l'Etat de Côte d'Ivoire et du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). L'Etat de Côte d'Ivoire a obtenu le financement d'une campagne de sondage d'opinion et de communication qui a pour objet de le rapprocher des populations afin d'être à leur écoute et d'entendre tous les soucis et les préoccupations concernant l'eau potable.

La promotion et la mise en exécution de la gestion intégrée de l'eau

En Côte d'Ivoire, le processus de mise en œuvre de l'Agenda 21 a démarré avec l'élaboration du Plan National d'Actions Environnementales (PNAE-CI) en 1995 en Conseil des Ministres pour une période de 15 ans (1996 - 2010). Ce plan avait pour objectif de doter le Gouvernement d'un instrument efficace pour la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. Le PNAE-CI a identifié dix (10) programmes dont le sixième est relatif à la gestion intégrée de l'eau en Côte d'Ivoire.

Ce programme relatif à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) repose sur trois (3) piliers essentiels : la mise en place d'un système national d'observation du cycle hydrologique, d'un réseau national d'observation de la qualité des eaux et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan directeur de la GIRE. Il s'agit, tout en orientant les actions vers la préservation de l'environnement, d'éviter que le pays ne soit confronté, à moyen terme, à des problèmes cruciaux de disponibilité de la ressource en eau. L'objectif du programme n°6 est de permettre une gestion coordonnée de l'eau, tant sur le plan national que sur le plan transnational, en prenant en compte la disponibilité en eau, la qualité de l'eau et la gestion des ressources disponibles. Pour atteindre ces trois dimensions, le programme devra évaluer en permanence les ressources, étudier l'impact des changements climatiques et des effets anthropiques sur celles-ci, évaluer et suivre sur l'ensemble du territoire, la qualité des

² Programmes présidentiel d'urgence et d'investissements

différents systèmes aquatiques. A cet effet, le Gouvernement a posé les actes au niveau législatif et réglementaire par la promulgation et la prise des lois et décrets ; au niveau des études, il s'est agi de la hiérarchisation des problèmes des ressources en eau, la formulation de la Vision Nationale de l'Eau, la validation de la Politique Nationale de l'Eau; la validation du mécanisme de financement de la GIRE et de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux. Aussi, plusieurs projets ont-ils été adoptés (lagune Aghien,...)

Outre ses initiatives, il incombe à l'Etat de mettre en œuvre la GIRE qui est un processus encourageant. Il s'agit de la mise en valeur et de la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux, dans un souci d'équité, d'efficacité et de durabilité. Pour cela, l'Etat se doit de dégager les trois stratégies : l'évaluation continue de la ressource, la protection de la ressource et la régulation du secteur de l'eau. Au niveau des individus, chacun se doit d'être ECOCITOYEN en faisant la promotion coordonnée de l'eau et des sols pour limiter l'érosion, la dégradation des terres et la pollution de l'eau. Pour ce faire, il faudra adopter des technologies et des pratiques favorisant le stockage et les économies d'eau, dans les zones irriguées et pluviales, la réduction des pertes et des gaspillages, la réutilisation dans des conditions sûres des eaux usées, pour l'agriculture et l'industrie et l'intensification de la culture des variétés végétales, traditionnelles ou nouvelles, tolérantes au stress hydrique, et la participation des parties prenantes, en particulier les organisations de producteurs, dans la mise en œuvre de la politique de l'eau.

Le contrôle régulier de l'exploitation

L'Etat de Côte-d'Ivoire, par l'entremise de la Direction de l'Hydraulique Humaine, veille aux installations et à la qualité de l'eau distribuée, conformément aux dispositions du contrat d'affermage. Les opérations de contrôle s'étendent sur l'état des ouvrages et équipements d'eau potable (le captage, le traitement, le stockage et la distribution d'eau), sur les bénéficiaires des branchements subventionnés et enfin sur les travaux de renouvellement et/ou d'extension. Ce contrôle est régulièrement effectué par le service d'hydraulique urbain de la Direction Territoriale de l'Hydraulique Humaine. Cette structure fait contrôler chaque deux mois la qualité de l'eau distribuée par des laboratoires spécialisés comme le Laboratoire National d'Essais de qualité de Métrologie et d'Analyse (LANEMA), l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP). Suite à tous ces contrôles, des remarques et suggestions sont faites au fermier afin de parfaire ses prestations. Cependant, ces contrôles ne sont point suivis de mesures coercitives véritables à l'égard du fermier en cas de manquement. Les pouvoirs publics sont souvent coupables d'une certaine inertie face aux manquements si bien que les conventions signées ne sont pas exécutées selon les termes convenus au détriment des consommateurs.

Le programme présidentiel d'urgence (PPU) et le plan d'urgence gouvernemental hydraulique (PUGH)

La dégradation généralisée des infrastructures de base en Côte d'Ivoire depuis plus d'une décennie, exacerbée par la crise postélectorale, a accru les difficultés quotidiennes des ivoiriens dont plus de la moitié vit en dessous du seuil de pauvreté avec une majorité de jeunes et de femmes. Face à cette situation, l'Etat de Côte d'Ivoire, dans conditions extrêmement difficiles, a décidé de mettre en œuvre un programme d'investissements d'urgence, marquant ainsi sa solidarité avec les populations éprouvées par tant d'années de crise. Ce programme, conçu sur la base de l'analyse de la situation et des doléances formulées par les populations dans les dix-neuf (19) régions du pays, vise de manière générale la restauration rapide à minima de certains services publics ciblés, la satisfaction rapide des besoins élémentaires des populations sinistrées afin de favoriser un retour rapide à la normalité dans leur vécu quotidien. Parmi ces mesures, se déclinent la remise en service des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable des ivoiriens. Ce programme avait donc pour but principal la réparation de 80% des pompes en milieu périurbain, d'absorber plus de la moitié du déficit d'eau potable (60%) en 2012 à Abidjan, de

réhabiliter et de renforcer 100% des équipements d'accès à l'eau potable de la capitale économique du pays.

Projet d'alimentation en eau potable à partir de la nappe phréatique de Bonoua

D'un coût global de 59 milliards FCFA dont 50 milliards octroyés par la Chine, ce projet vise à contribuer au renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan et des villes environnantes. La zone ciblée est le Sud d'Abidjan, notamment l'île de Petit Bassam, Koumassi, Marcory, Treichville, Port-Bouët, forte de près de deux millions d'habitants mais également les populations de Grand-Bassam et d'Alépé. Le château d'eau de Bonoua qui produit 80000 m³/jour est la première phase d'un projet global de 100 milliards FCFA qui devrait permettre à terme de produire 740000 m³/jour en 2016 avec la deuxième phase du projet. En plus d'absorber le déficit en eau potable dont souffre la ville d'Abidjan, ce projet vise à anticiper et à planifier la demande future. Cette vaste opération d'aménagement du territoire va permettre aussi l'absorption des besoins futurs des localités de Bonoua à Abidjan en passant par Grand-Bassam.

Les châteaux d'eau

Toujours dans sa logique de réduire le déficit d'eau potable de ses populations, l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris la construction de nouveaux châteaux d'eau :

Le château d'eau de N'dotrè : le quartier N'dotrè, dans la commune d'Abobo, est doté d'un château d'eau d'un coût global de 4,637 milliards de francs CFA. D'une hauteur de 35 m et d'une capacité de 5 000 m³, le « *projet N'Dotrè* » s'inscrit dans la mise en œuvre d'un vaste programme gouvernemental de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan. Le projet comprenait trois grandes composantes qui sont la construction du château, son équipement et la réalisation des essais généraux. Il a été rendu possible grâce à un co-financement du PPU, du C2D et de l'Agence française de développement. Ce vaste programme de renforcement du réseau d'eau potable à Abobo vise les zones de PK 18, Résidentiel, Avocatier, Sagbé, Akékoï et Désert. Sa mise en œuvre profitera à plus d'un million de personnes, réduira les corvées d'eau des femmes, des enfants et des jeunes filles, augmentera le linéaire du réseau de distribution d'eau potable de plus de 52 km et améliorera le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain de 70% en 2002 à plus de 80% en 2016.

Le château d'eau de Yopougon Niangon 2 : ce projet d'un montant global de plus de 15 milliards Fcfa a débuté en décembre 2011 pour s'achever en décembre 2014, soit trois ans de travaux. Ils ont permis la réalisation de 12 forages productifs à grand diamètre, la construction et l'équipement d'une station de traitement d'eau potable de 2000 m³/heure. Avec ce château d'eau, c'est 80 % des problèmes d'eau des populations de Yopougon qui sont comblés. En effet, le déficit en eau potable de la commune de Yopougon est estimé à 53000 m³ par jour. Avec l'inauguration de cette infrastructure, c'est la capacité de production qui est doublée car il y a une production supplémentaire de 44000 m³. Ce projet est une réponse concrète de l'Etat devant le déficit d'approvisionnement en eau potable des populations abidjanaises de façon générale et de Yopougon en particulier. L'objectif de ce projet est de contribuer au renforcement du système d'alimentation en eau potable par l'augmentation de la production et le renforcement du réseau de distribution.

Le château d'eau d'Angré Djibi : le déficit jusqu'au manque total d'eau n'a pas laissé indifférent les autorités étatiques. Sous l'impulsion du président OUATTARA, les travaux ont repris pour juguler la grave crise d'eau potable à Abidjan. Le Château de la Djibi est un projet d'environ 10 milliards FCFA. D'une capacité totale de 5000m³ d'eau avec une production de 20 000 m³ par jour, il alimente une population estimée à 300 000 personnes dans la zone et dans les autres communes.

Le château d'eau d'Abatta : pour un coût global de 10,7 milliards de FCFA financé par l'Etat de Côte d'Ivoire (1,3 milliards FCFA), la Banque Arabe pour le Développement économique en Afrique (BADEA ; 5 milliards de FCFA) et le Fonds de l'OPEP (4,4 milliards FCFA), ce projet a permis de produire 22000 m³ d'eau potable par jour pour desservir près de 400000 habitants répartis dans 15 quartiers et localités du Nord-est de la ville d'Abidjan. Le rythme effréné avec lequel est

conduit ce projet traduit la ferme volonté de l'Etat d'endiguer définitivement le déficit en eau potable de la ville d'Abidjan estimé à 30%. Ce projet va permettre de façon spécifique d'approvisionner en eau potable, les quartiers d'Angré, Djibi, Deux-Plateaux, 7ème et 8ème Tranche, Riviera Palmeraie, Abobo Baoulé, St Viateur, Génie 2000, Djorogoté 1 et 2, Akouédo extension, les lotissements d'Abatta et de Bingerville. Selon le MIE (2014), ces travaux vont consister à la réalisation de cinq forages à grand diamètre avec une conduite de 27 km qui passera entre autre par les châteaux d'eau de la Djibi et d'Abatta. Pour accompagner l'effectivité de ces chantiers, il a annoncé la création d'un observatoire de l'eau.

Les branchements sociaux : le projet de branchements sociaux vise à faciliter l'accès à l'eau potable aux populations les plus vulnérables. Cette initiative traduit l'engagement de l'Etat à faire bénéficier ces populations à faibles revenus d'une subvention de l'Etat sur le coût du branchement au réseau de l'eau potable. Au lieu de payer 140, 160 ou 180 000 Fcfa, les populations déboursent 10000 FCFA pour être branchées. C'est une opération qui a commencé dans les communes de Yopougon, Koumassi et Abobo, pour la phase pilote et qui est prévu pour s'étendre aux autres communes de la ville d'Abidjan. A terme, il y aura 30 000 branchements sociaux. 8000 seront financés par la Corée du Sud à travers l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA) et 22 000 par la France par le biais du Contrat de désendettement et de développement (C2D).

LES ACTIONS DE LA SODECI ET DE L'ONEP

Les actions de la Société de Distribution de l'Eau de la Côte d'Ivoire

Avec une urbanisation « galopante », la population d'Abidjan, exacerbée par le flux migratoire du fait des crises militaro-politiques de 1999 et de 2002 et des difficultés du secteur de l'hydraulique humaine, s'est considérablement accrue. Face à cette situation, la SODECI qui est la seule entreprise de distribution d'eau en Côte d'Ivoire se devait de réagir promptement. Ainsi, dans l'optique de résorber ce problème et d'améliorer le quotidien de ses abonnés, elle a posé plusieurs actions. Ces actions peuvent se caractériser en trois volets majeurs. Il s'agit de la signature du premier contrat d'affermage assainissement, de l'amélioration et de la préservation de son patrimoine et de la mise sur pied d'une politique de développement durable qui rend compte des actions de responsabilité sociétale (SODECI, 2015).

La signature du premier contrat d'affermage assainissement de la ville d'Abidjan

Le contrat d'affermage de l'entretien et l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan a été signé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la SODECI en juin 1999 pour une durée de 16 ans. L'Etat de Côte d'Ivoire, autorité contractante, est représenté par un Comité Interministériel constitué du Ministère du Logement et de l'Urbanisme, du Ministère de l'Environnement et de la Forêt, du Ministère des Infrastructures économiques, du Ministère de l'Economie et des Finances et du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement. Le Ministère en charge de la gestion de l'assainissement et du drainage de la ville d'Abidjan préside ce comité. Le service public de l'assainissement confié à la SODECI concerne la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, la collecte et le transport des eaux pluviales par réseaux enterrés à l'exclusion de certains ouvrages de surface (fossé en terre, caniveaux à ciel ouvert) qui seront exécutés en prestation de service. La convention confère à la SODECI de façon exclusive l'entretien et l'exploitation des réseaux et installations d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan étendu aux stations d'épuration de Bingerville et de Dabou, la gestion des abonnés notamment, la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement auprès des usagers, l'exécution des travaux confiés (curage des passages sous voies, instruction des demandes de branchement, curage des caniveaux d'intérêt national, branchements, ouvrages à usage collectif) à titre exclusif à la SODECI et le financement de ses propres travaux.

L'amélioration et la préservation de son patrimoine

Pour améliorer et préserver son patrimoine, la SODECI a signé un deuxième contrat d'affermage. Ces actions contribuent à renforcer l'approvisionnement en eau potable de ses abonnés. Alors que la Côte d'Ivoire tente d'amorcer une politique de sortie de crise, la SODECI a de plus en plus de difficultés à assurer la distribution de l'eau sur tout le territoire faute d'investissement et d'entretien. C'est pourquoi, elle signe en octobre 2007, un nouveau contrat d'affermage d'une durée de 15 ans avec l'Etat de Côte d'Ivoire. La convention prévoit que l'Etat délègue à la SODECI tout ou une partie de ses responsabilités pour l'exploitation, l'entretien et le renouvellement d'ouvrages existants et la relation avec les usagers afin de résorber le déficit d'eau potable. Le financement et la construction de nouveaux ouvrages demeurent la responsabilité de l'Etat. L'Administration met en place l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) avec pour mission la gestion du patrimoine et le développement des infrastructures. Par ailleurs, le Ministère des Infrastructures Economiques a créé la DGAE (Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau) chargée notamment de définir la politique de L'alimentation en eau potable et d'assurer la régulation. Les besoins sont considérables et beaucoup de projets d'extension de réseau, de forages ou encore d'adduction qui permettront de renforcer les capacités de production et de distribution d'eau potable restent encore au stade d'études malgré l'urgence de la situation. Ce contrat d'affermage a été matérialisé en amont par le décret n° 2008-44 du 21 février 2008 portant approbation du Contrat d'affermage de la société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI, 2014).

Une politique de développement durable

La SODECI a initié une politique tournée vers le développement durable qui rend compte des actions de responsabilité sociétale. En effet, dans un monde dynamique où les défis environnementaux, sociaux et économiques sont de plus en plus complexes, elle renforce sa démarche de responsabilité sociétale. Dotée d'une expertise reconnue dans la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement, la SODECI contribue par ses actions au respect de l'environnement et à une croissance durable, au bénéfice de tous ses partenaires : actionnaires, collaborateurs, fournisseurs, clients et communautés locales. En effet, elle bénéficie d'un excellent capital « connaissance du territoire ivoirien », d'un savoir-faire acquis depuis 1960, d'un modèle économique solide, de collaborateurs au service de leurs clients, d'une volonté de concrétiser ses engagements de qualité de service et de développement durable (SODECI, 2014). Après plus de 50 années de gestion du service public d'eau potable et d'assainissement en Côte d'Ivoire, qui ont permis au pays d'atteindre un taux de couverture de plus de 60%, un certain nombre de ménages ivoiriens n'ont toujours pas accès à cette ressource vitale. La vision du gouvernement ivoirien de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 va se traduire par l'augmentation des activités domestiques et industrielles. Pour la SODECI (2014), Il en résultera d'une part l'accroissement de la demande en eau potable et d'autre part, la nécessité de services d'assainissement conséquents visant à préserver la santé publique des populations et l'environnement. A ces défis, s'ajoute le changement climatique avec ses conséquences sur les variations pluviométriques. La SODECI, pour faire face à ces enjeux et garantir les performances de l'entreprise tout en préservant les besoins des générations futures, s'est dotée d'une politique et stratégie de développement durable structurée autour de 7 axes (améliorer la satisfaction des parties prenantes dans sa sphère d'influence - améliorer le taux de recouvrement et le ratio de facturation - assurer la continuité et la qualité de services - améliorer le professionnalisme de tous ses collaborateurs - améliorer les résultats économiques et financiers - améliorer les résultats sociaux et sociétaux - améliorer les résultats environnementaux). En effet, la concrétisation de ses stratégies qui prennent en compte le développement durable va s'appuyer sur quatre points essentiels :

La production de l'eau potable : la SODECI (2014) a identifié plusieurs enjeux de développement durable dans la phase de production de l'eau. Ils sont d'ordre démographique, climatique, lié à la qualité de l'eau et à la prise en compte des communautés locales. L'enjeu démographique est une réalité qui renforce les préoccupations de continuité de service et de satisfaction des populations. Aux besoins actuels s'ajoutent les besoins futurs. L'évolution de l'usage des terres et de l'urbanisation

peuvent modifier les bassins versants et l'écoulement des eaux de surface, altérer les champs captants et réduire le rechargement des nappes souterraines. Le changement climatique, quant à lui, peut modifier le régime des pluies et la disponibilité de l'eau brute. Il incite aussi à l'efficacité énergétique des installations de production, pour en réduire l'intensité énergétique et l'empreinte carbone. La qualité de l'eau brute est un enjeu de santé publique et un enjeu économique. Les eaux de surface font l'objet de pollution humaine, selon le comportement des populations et des opérateurs économiques cohabitant sur les bassins versants. Pour garantir une eau propre à la consommation, la SODECI peut voir augmenter ses coûts de traitement.

Le transport et la distribution de l'eau potable : Le transport et la distribution de l'eau potable acheminent l'eau des sites de traitements aux compteurs des consommateurs. A quelques exceptions près, ce réseau est enterré, afin de réduire les risques de rupture et de pollution. Il est émaillé de châteaux d'eau généralement placés sur des sommets géographiques pour relever le niveau d'eau. L'eau est conduite à l'abonné soit de façon gravitaire en utilisant la pente naturelle du terrain, soit par la force cinétique créée par les châteaux d'eau ou par les électropompes de refoulement. A ce niveau, plusieurs enjeux ont été identifiés (enjeu lié à l'accès à l'eau potable, à l'efficacité du réseau, et à la fraude). La desserte des consommateurs dépend de l'existence du réseau. Il inclut la continuité de service, le réseau ne devant pas être compromis par des accidents ou saturé par une demande supérieure à ses capacités. Sa conception doit rechercher une efficacité énergétique pour réduire sa consommation d'énergie par volume d'eau transportée. Pour cela, son intégrité doit être préservée afin d'éviter toute altération qui se traduirait par une fuite et la perte de la ressource. Pour éviter toute contamination de l'eau lors de puisages anarchiques, pour ne pas gaspiller la ressource en eau et s'assurer que le plus grand nombre y ait accès, il faut lutter farouchement contre la fraude. En effet, la fraude prive l'État de ses capacités d'investissement dans le secteur, elle altère la qualité du service rendu aux consommateurs loyaux et ralentit l'accès des consommateurs futurs.

L'assainissement : le réseau d'assainissement collecte les eaux usées issues de la consommation des foyers et des entreprises. Ce réseau de transport est étanché et principalement enterré. Le système d'assainissement liquide de la ville comporte un réseau de collecte des eaux usées, des postes de relevage qui relèvent les niveaux d'eau par des pompes pour en assurer l'écoulement avec la force gravitaire, une station de pré-traitement mécanique située à «Koumassi Digue» qui sépare des déchets solides et de la graisse du reste de l'effluent; un émissaire situé à Port-Bouet qui désodorise l'effluent et le rejette en haute mer. Son entretien est assuré par des agents chargés de son fonctionnement. Des analyses sont conduites pour surveiller la qualité des eaux et détecter tout élément dangereux rejeté par les utilisateurs. Le réseau d'assainissement des eaux pluviales collecte les eaux de pluie depuis les regards avaloirs situés en bord de route pour les acheminer vers des canalisations enterrées. Au niveau des travaux d'assainissement, les enjeux du développement durable qui sont ciblés sont d'ordre démographique et environnemental. L'évacuation des eaux usées empêche la prolifération de maladies et le drainage des eaux pluviales réduit les risques d'inondation. Le rejet des eaux traitées doit être conforme aux recommandations de l'OMS. Le réseau et son exploitation doivent être efficaces pour réduire la consommation de ressources et l'émission de gaz à effets de serre. Cette sensibilisation doit être étendue aux populations vivant aux abords du réseau afin qu'elles n'altèrent pas sa fonctionnalité au risque de subir des conséquences désastreuses notamment, en saison des pluies.

La prise en compte des consommateurs : Les services techniques et commerciaux ont pour mission la satisfaction des exigences des consommateurs. La demande des consommateurs peut porter sur un branchement pour raccordement au réseau d'eau potable et/ou d'assainissement, l'abonnement au réseau ou sa résiliation, les modifications et mutations. Les services commerciaux disposent d'un réseau d'agences et d'un système de gestion informatique moderne destinés à l'accueil des consommateurs, au recueil et au suivi de leurs préoccupations, à la gestion de la relation administrative et financière. Ce dispositif comporte un centre d'appel téléphonique 24/24 heures et 7/7 jours, aux standards internationaux. Il est complété par un dispositif de paiement des factures par réseau bancaire ou téléphonie mobile. Les services techniques interviennent pour réaliser les raccordements au réseau d'eau potable, relever les compteurs, distribuer les factures et autres documents auprès des consommateurs. Ils disposent d'une flotte de véhicules pour exécuter ces travaux. Dans ce cadre les enjeux du développement durable identifiés sont liés à la prise en compte des consommateurs et à la maîtrise de la consommation d'énergie et des ressources. Etant le délégataire d'une mission de service public, il est important pour la SODECI de prendre en compte les consommateurs. Il s'agit pour elle

de faciliter l'accès au service essentiel de l'eau potable, d'assurer la meilleure gestion des attentes, de les engager dans une consommation durable. Comme le réseau de centres d'accueil a été déployé massivement, il importe de mieux gérer les consommables et prendre en compte les déchets qui y sont produits. Les actions conduites sur le terrain au profit des consommateurs sont réalisées par des agents ayant des véhicules ou des motos d'intervention. En somme, toute cette politique et stratégie intègre les principes de responsabilités sociétales des organisations, en suivant les recommandations de la norme ISO 26000. La SODECI entend ainsi contribuer à une croissance durable au service de toutes ses parties prenantes consommateurs, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et communautés locales.

Les actions de l'ONEP

Pour aider les populations qui connaissent des difficultés d'approvisionnement en eau potable, l'ONEP sillonne les quartiers avec des camions citernes de 80 hl pour leur fournir gratuitement de l'eau. Il a également procédé au lancement de la « Brigade Eau Potable ». En effet, ce projet ainsi intitulé a été initié par le Ministère des Infrastructures Economiques et conduit par l'ONEP. Ceci, dans le but de connaître le niveau de service de distribution ou le ressenti des ménages afin de mener des actions correctives et préventives. Cette brigade sillonne toutes les communes de la ville d'Abidjan. Pour mener à bien sa mission, elle utilise des Smartphones munis de questionnaires auxquels la population doit répondre, notamment concernant la continuité et le niveau de service.

Nonobstant toutes les actions entreprises par l'Etat, la SODECI et l'ONEP pour l'approvisionnement en eau potable, la ville d'Abidjan qui concentre la majeure partie des investissements hydrauliques et environ 388 467 abonnés (SODECI, 2014) souffre d'un déficit criant d'eau potable. Ce qui est attesté par les résultats de nos enquêtes de terrain consignés dans le tableau 3.

Tableau 3 : Modalité d'accès à l'eau potable des ménages enquêtés selon la commune

Communes d'enquête	Accès facile		Accès moyen		Accès difficile		Total de ménage enquêté
	Nombre de ménage	%	Nombre de ménage	%	Nombre de ménage	%	
Abobo	95	49	53	27	47	24	195
Cocody	53	54	45	46	-	-	98
Marcory	24	25	19	33	14	42	57
Yopougon	07	4	100	49	98	47	205
Total	179	32	217	39	159	29	555

Source : enquête de terrain 2016

Cette situation a donc poussé les populations de la ville d'Abidjan à développer et mettre en place des stratégies d'approvisionnement d'eau potable propre à elles.

LES STRATEGIES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES POPULATIONS ABIDJANAISES

Pour faire face à la pénurie d'eau potable, les populations ont recours à plusieurs stratégies : achat d'eau chez les revendeurs, usage de puits traditionnels notamment dans les quartiers précaires, installation des supprimeurs et d'équipements de stockage d'eau privés, déménagement dans les quartiers plus approvisionnés en eau potable et fraude sur le réseau d'eau public.

Achat d'eau chez les revendeurs

Nos investigations auprès des ménages dans les différentes communes d'enquête ont révélé que les ménages ayant recours aux revendeurs d'eau sont évalués à 259 ménages soit 46,70 % des

ménages enquêtés. De ce fait, l'achat d'eau chez les revendeurs est le recours privilégié des ménages devant l'absence d'eau potable dans les robinets dans la ville d'Abidjan. En effet, les ménages qui bénéficient d'une fourniture constante et sans interruption en eau potable pratiquent la vente de l'eau aux populations qui en ont besoin (Cf. photo1).



Photo 1 : Approvisionnement en eau potable auprès d'un revendeur dans la commune d'Abobo. (Cliché Honorine K., 2016)

Ces revendeurs sont des personnes physiques privées habitant le plus souvent le même quartier. Ils font un abonnement dans les normes avec le concessionnaire d'eau (SODECI) ou souvent ils se raccordent frauduleusement au réseau en complicité avec les agents de terrain dudit concessionnaire moyennant une somme d'argent. Ainsi, les populations (clients des revendeurs), pour bénéficier de cette eau, utilisent de préférence les bidons de 20 litres dont le prix est à la portée de tous (entre 25 et 50 f Cfa). Il aurait été certainement plus avantageux pour ces populations de disposer ou de se procurer des fûts de 1000 ou 2000 litres. Mais à ce niveau, il va falloir déboursier entre 60 000 et 100 000 f CFA, ce qui n'est pas donné à tout le monde. Pour les hôtels, les boulangeries et les cliniques, ce type de contenant convient compte tenu de leur grande capacité de réserve d'eau et de leurs moyens financiers. A Abobo et Yopougon lors de nos enquêtes de terrain, nous avons constaté que ce business a le vent en poupe. Dans chaque maison, des piles de bidons de 20 et 25 litres et une ou deux barriques font partie intégrante des ustensiles de premier ordre. Par ailleurs, cette méthode d'approvisionnement en eau est coûteuse pour les ménages car en plus d'acheter de l'eau avec les revendeurs, les populations se voient obligées de recourir aux porteurs pour le transport de leurs bidons d'eau ce qui représente un surcoût à leur budget.

L'usage des puits traditionnels dans les quartiers précaires

Pour s'approvisionner en eau, les populations les plus démunies ont aussi recours aux puits traditionnels. Ces puits sont fréquentés par 13,50 % des ménages dans les communes d'étude soit 75 ménages sur les 555 enquêtés. Les puits sont des ouvrages de 3 à 10 m, rarement 15 m de profondeur, creusés dans les altérites superficielles sur les plateaux et les collines à l'intérieur des localités précaires de la ville d'Abidjan et fréquemment loin de tout marigot. Leur diamètre est de l'ordre du mètre. Ce système d'approvisionnement en eau potable est très limité car il n'y a qu'en saison des pluies qu'il y a une disponibilité d'eau. Malheureusement, au cours de la saison sèche, le niveau piézométrique des nappes baisse, provoquant le tarissement général des puits dont la profondeur s'arrête dans la zone de battement des nappes. Les puits sont réalisés manuellement par les puisatiers. Le coût moyen d'un puits est de 15 000 F CFA environ par m. Cependant, sa profondeur est liée à la limite de pénétration d'air dans le trou et donc à la possibilité de respiration du puisatier. Ces puits sont dépourvus d'un système de tubage. Seule la construction d'une margelle cimentée de 0,5 à 1 m environ au-dessus du sol est le moyen le plus utilisé par les ménages pour protéger le point d'eau. Mais dans la plupart des cas, cette protection est inexistante et expose cette eau à la pollution. Les communes d'enquête où ce recours est fréquent sont celles d'Abobo, de Yopougon et quelques villages Ebrié à Cocody.

L'installation des supresseurs

L'installation et l'utilisation de supresseurs est un recours très utilisé par les ménages moyens (ayant un revenu important) et surtout par les ménages habitant les immeubles. Aussi, bénéficient-ils d'un accès facile ou moyen en eau. En effet, la présence de supresseurs à certains endroits des communes enquêtées facilite l'accès à l'eau. Ainsi, ce sont 117 ménages qui ont recours à ce dispositif pour s'approvisionner en eau décemment soit 21,10 % des ménages. Les supresseurs sont de petites pompes installées sur les compteurs d'eau pour accroître le débit de l'eau (*Cf. photo 2*).



Photo 2 : Vue de supresseurs installés pour un immeuble à Abobo-Dokui
(Cliché, Kouamé H., 2016)

Cette pratique est interdite mais personne ne semble y prêter attention. A Marcory remblais, nos enquêtes ont permis d'établir que ces supresseurs sont installés avec la complicité de certains agents de la SODECI moyennant un retour financier. Ces populations, malgré l'illégalité dans laquelle elles se trouvent sont obligées de recourir aux supresseurs. En effet, ce sont généralement les populations qui habitent les immeubles à des niveaux élevés (3^e ou 4^e étage) qui ont le plus souvent recours à cette pratique. Ce système d'approvisionnement en eau potable est la panacée des personnes ayant un niveau de vie conséquent. Pour elles, c'est une humiliation de se lever très tôt le matin avec des bidons sur la tête pour chercher de l'eau et ce dans la première localité urbaine du pays. Malheureusement, selon certains ménages à Marcory et Abobo, force est de constater que cette pratique, en plus de dévorer abusivement l'énergie électrique (facture d'électricité salée), ne produit pas des résultats escomptés. Certaines familles ayant des supresseurs ne bénéficient pas de l'eau courante et sont contraintes d'acheter de l'eau potable chez des revendeurs privés.

Déménagement dans les quartiers plus approvisionnés en eau potable

Les coupures intempestives d'eau potable dans l'agglomération d'Abidjan ont entraîné une forte mobilité résidentielle au niveau de la ville. Cette stratégie est commune aux populations ayant un niveau de vie moyen ou amélioré. Pour illustration nous avons le cas de la commune de Yopougon principalement le quartier Académie. Pour une absence récurrente et répétée d'eau potable, certaines populations ont été contraintes de quitter cette « belle cité dortoir » où le calme et la beauté des maisons attirent plus d'un. Le plus souvent, ces populations migrent vers la commune de Cocody, la commune la plus approvisionnée en eau potable de la ville d'Abidjan. Ce phénomène de déménagement n'est pas seulement l'apanage du manque d'eau, il est motivé par plusieurs raisons économiques, professionnelles et idéologiques.

Fraude sur le réseau public

L'eau, si rare dans les robinets, est souvent présente dans les canalisations de la compagnie d'eau (SOEDEC). Certains abidjanais exacerbés par cette situation ont trouvé comme moyen d'approvisionnement l'accaparement des tuyaux souterrains de la SOEDEC. Cette méthode non

conventionnelle est appelée « *opération tuyau cassé* ». Ces tuyaux, généralement enfouis à quelques centimètres dans le sol, sont sortis avec la daba puis cassés pour être utilisés à volonté. Une fois les tuyaux sortis et cassés, c'est tout le quartier qui en profite et personne ne se gêne pour interpeler le service de dépannage. Selon les riverains interrogés à Abobo, Yopougon et Marcory, si les agents de la SODECI sont avertis, c'est tout le quartier qui sera privé d'eau. Ainsi, lorsque les tuyaux sont cassés, chacun se sert puis le tuyau est rebouché avec des bouts de sachet en attendant le prochain passage des riverains ou des agents de la SODECI pour raccorder la canalisation. Ceux qui refusent de participer à cette opération d'incivisme doivent se rabattre sur les supprimeurs pour pomper l'eau ou recourir à d'autres moyens.

En plus des actions d'incivisme, certains ménages pour se faire entendre manifestent bruyamment devant les différentes agences ou directions de la SODECI. Ces manifestations dénommées « *opération casseroles* » créent beaucoup de vacarme et empêchent le bon fonctionnement des activités dans les différentes agences concernées. Elles sont en particulier le fait des femmes et sont récurrentes dans les communes d'Abobo, de Yopougon et à un degré moindre à Marcory.

CONCLUSION

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a entrepris une vaste politique d'approvisionnement en eau potable. Cette politique s'est essentiellement axée sur la ville d'Abidjan, avec l'appui de la SODECI et de L'ONEP à travers la mise en place de plusieurs stratégies. Nonobstant ces stratégies, le déficit d'eau potable persiste toujours dans la ville d'Abidjan et a poussé les populations à mettre en place des stratégies pour se procurer de l'eau. Mais force est de constater que ces stratégies sont pour la plupart illégales, coûteuses et exposent les populations à des risques sanitaires. Elles ne résolvent pas non plus le déficit d'eau potable, ce qui pose toujours le problème de recherche de stratégies idoines capables de résoudre définitivement ce déficit dans la capitale économique du pays.

REFERENCES

- AFD, 2006. Secteur de l'eau au Sénégal, un partenariat équilibré entre acteurs publics et privés pour servir les plus démunis, 29 p.
- BAILLY, J., 2005. Evaluation des risques sanitaires, Rencontres agroalimentaires du grand Rodez, 19 p.
- BANZA-NSUNGU, A., 2004. Environnement urbain et santé, la morbidité diarrhéique des enfants de moins de cinq ans à Yaoundé (Cameroun), Thèse de doctorat en géographie de la santé. Université Paris X Nanterre, 381 p.
- BARRAU, E., 2007. Accès à l'eau potable dans des quartiers défavorisés de Port-au-Prince (Haïti): stratégies d'acteurs et enjeux institutionnels, Dans Actes du colloque Eau société et développement durable, Gret, 13p.
- BERCEGOL, R., et DESFEUX, A., 2011. Alternative au service public d'eau conventionnel: l'exemple des «réseaux de groupes d'utilisateurs» d'un bidonville de Mumbai *Métropoles*, 9, 21 p.
- BRICOUT, F., 1988. L'accès à l'eau potable dans les villes d'Afrique Occidentale : l'exemple d'Ouagadougou au Burkina Faso, Mémoire de DEA de géographie, Université Paris I, 95 p.
- CECCHI, P., 2004. L'alimentation en eau potable de la ville d'Ouagadougou, 6 p.
- CONED-PSEAU, 1994. L'eau et la santé dans les quartiers urbains défavorisés, Table ronde de Sophia Antipolis, Programme Solidaire Eau, *Les éditions du GRET*, 191 p.
- CREPA, 1997. Technologie alternative d'approvisionnement en eau en milieu péri urbains, *Info CREPA*, 7 : 61-65.
- DARDENNE, B., 2009. Une nouvelle génération de partenariats public-privé pour l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement, *Revue de la Proparco*, 2 : 23-25.
- DIABAGATE, A., 2012. Importance numérique et répartition de la population dans l'agglomération d'Abidjan, thèse unique de Doctorat, UFHB, Abidjan, IGT, 435p.
- DIOMA, K., 1990. Aspect sanitaires liés à l'approvisionnement en eau potable en milieu semi urbain, Le cas de Boromo, Mémoire de Maîtrise de géographie, Institut National des Sciences Humaines et Sociales, Université de Ouagadougou, 121 p.
- DOS SANTOS, S., 2005. Enjeux socio sanitaires de la quête de l'eau à Ouagadougou (Burkina Faso), Thèse de doctorat de démographie, Université de Montréal (Canada), 182 p.
- ETTIEN, B., 2010. Etude de faisabilité de l'utilisation de la lagune aghien pour l'alimentation en eau. Mémoire de master spécialisé. 2^{ie} Ouagadougou, 70p.

GUILLEMIN, F., 1984. Etude de la potabilité des eaux émises par les pompes hydrauliques en milieu rural, Projet eau potable, Rapport final, Ministère de la santé publique, Ouagadougou (Burkina Faso), 28 p.

INS, (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Résultat globaux, 22p.

JAGLIN, S., 2001. L'eau potable dans les villes en développement, Les modèles marchands face à la pauvreté, *Revue Tiers Monde*, 42(166) : 275-303.

JANIQUE, E., 2006. L'accès aux services d'eau et d'assainissement dans les quartiers d'Ouagadougou, Burkina Faso, *Villes en développement (72-73)* : 9-10

KOUKOUGNON, W., 2012. Milieu urbain et accès à l'eau potable : cas de Daloa (Centre- Ouest de la Côte d'Ivoire), Thèse unique de Doctorat, Université Félix Houphouët Boigny- Cocody, 370p.

LAYOUSSE, T., 1983. Alimentation en eau potable d'une grande ville d'Afrique de l'Ouest, Dakar, Thèse de doctorat en pharmacie, Université de Dakar, 73 p.

LE BRIS, E., 2002. L'accès à l'eau potable dans les quartiers défavorisés des grandes villes et les petits centres urbains, 14 p.

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES, 2012. Tout savoir sur les problèmes de l'eau potable en Côte d'Ivoire, 9p.

MAURICE, M., 1985. Les bornes fontaines en Afrique, livre blanc, préparé pour le 3è congrès de l'union Africaine des distributeurs d'eau formant conférence régionale de l'association international des distributeurs d'eau, 92p.

ONEP, 2016. Informations générales sur les bornes fontaines yaoli modifiées et leur gestion, ministère des infrastructures économiques, direction de l'hydraulique rurale et péri-urbaine, 33p.

ONEP, 2015. Rapport de suivi du patrimoine, 15p.

ONU, 2015. Objectifs du millénaire pour le développement, rapport 2015, 78p.

OUEDRAOGO, M., 1993. L'eau et les problèmes sanitaires à Kamboinsé, Mémoire de Maîtrise de géographie, Institut National des Sciences Humaines et Sociales, Université de Ouagadougou, 119 p.

SODECI, 2014. Rapport développement durable, 56 p

SODECI, 2010. Cinquante ans au service public de la Côte d'Ivoire, 51p.

VENNETIER, P., 1988. Cadre de vie urbain et problèmes de l'eau en Afrique noire, *Annales de géographie*, 540 : 171-194.